



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

1001 Patrimoines
Siège : 4-6 Avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune
Tel : 06 99 68 90 75 / 06 81 93 18 70
SIREN : 840212831
NAF/APE : 6622Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias) sous le numéro 18004423 (cette immatriculation peut être consultée sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>), au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Anacofi-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, dont l'adresse est : 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02 et l'adresse internet : www.amf-france.org. L'activité CIF est exercée de manière non indépendante *au sens de l'article 325-5 du RGAMF*. Activité contrôlable par l'AMF.
- Intermédiaire en Assurances, fournissant un service de recommandation personnalisée, de niveau 2, référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°18004423 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. L'activité d'IAS est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont l'adresse courrier est : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et l'adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. 1001 Patrimoines est adhérent à l'Anacofi-courtage.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Ces assurances sont souscrites auprès de : Zurich Insurance, police n° 7400026945, pour les montants suivants : 115 000€ pour la garantie financière, 2 500 000€ par année et 2 500 000€ par sinistre pour la responsabilité civile professionnelle d'activité d'intermédiaire en assurances, 1 000 000€ pour la responsabilité civile professionnelle de l'activité CIF, 2 000 000€ pour les activités de Conseil en Gestion de patrimoine et démarchage financier.

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiquée la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z.
Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945 Numéro de TVA Intracommunautaire: FR9484021283100019

Conseiller en Investissement Financier : Membre de l'Anacofi (CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias : 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias : www.orias.fr.
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 <http://www.acpr.banque-france.fr>

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Le cabinet a mis en place une procédure interne de gestion des conflits d'intérêts. Le code de bonne conduite de 1001 Patrimoines est disponible sur demande.

Dans le cadre de son activité, 1001 Patrimoines collecte des informations concernant ses clients et s'engage à protéger leurs données personnelles. Ces données sont conservées tant que dure la relation avec le client et jusque 5 ans après la fin de la relation, et sont destinées au conseiller afin qu'il puisse fournir des conseils adaptés à la situation et aux besoins du client. Les clients disposent d'un droit d'accès, de modification et de destruction des informations personnelles détenues par notre cabinet, sauf pour celles nécessaire à l'exercice de sa profession.

1001 Patrimoines délivrera un conseil dans le cadre des missions CIF dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant (cf Rémunération ci-après). Il analysera une offre considérée comme limitée d'instruments financiers.

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS			
Cette liste n'est pas exhaustive et évolue en fonction des demandes des clients et des offres du marché			
Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Axa	Assurances	Courtier	Commissions
Primonial	Assurances, SCPI	Courtier, CIF	Commissions
Apicil	Assurances	Courtier	Commissions
UAF Life Patrimoine	Assurances	Courtier	Commissions
April Assurances	Prévoyance	Courtier	Commissions
Swiss life	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions
Generali	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions
Vie Plus	Assurances	Courtier	Commissions
Vatel capital	FIP FCPI	CIF	Commissions
Odyssée venture	FIP FCPI	CIF	Commissions
Eiffel group	FIP FCPI	CIF	Commissions
France valley	Fonds forestiers	CIF	Commissions
Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	Entreprise solidaire	CIF	Commissions
Corum l'épargne	SCPI	CIF	Commissions
Abeille	Assurances	Courtier	Commissions
Hodeva	Prévoyance	Courtier	Commissions
Entoria	Prévoyance, santé	Courtier	Commissions
Alptis	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions
Intencial	Assurances	Courtier	Commissions
Patrimoine du Grand Chêne	Cabinet CGP, courtier en assurances	PGC :mandataire d'intermédiaire d'assurance	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, qui représentent moins de 10% de notre chiffre d'affaires, vous seront communiqués sur simple demande. Nos conseils reposent sur une analyse non exhaustive du marché.

1001 Patrimoines n'a aucun lien étroit avec les fournisseurs d'instruments financiers proposés.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z.

Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945 Numéro de TVA Intracommunautaire: FR9484021283100019

Conseiller en Investissement Financier : Membre de l'Anacofi (CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias : 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias : www.orias.fr.

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 <http://www.acpr.banque-France.fr>

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

1001 Patrimoines en tant que courtier en assurances et CIF non indépendant perçoit au titre de son activité des honoraires de conseils facturés au client et / ou des commissions versées par les fournisseurs d'instruments financiers justifiées par l'amélioration du service rendu au client. Le mode de rémunération appliquée et les couts supportés par le client sont indiqués dans la lettre et le rapport de mission lorsqu'une étude est réalisée dans un cadre de mission de Conseil en Investissements Financiers.

Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant**, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels (dans le cas de 1001 Patrimoines, pas de relations capitalistiques).

Honoraires de conseils, audit, et suivi de placements financiers :

Tarif horaire de base standard : 160€HT. Les missions de conseils font l'objet d'une tarification forfaitaire pour la mission donnée, établie en amont de cette mission et figurant dans la lettre de mission.

Tarif Courtage en assurance vie, perp, épargne retraite :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 40% de ceux-ci. Le détail des couts et frais figure dans les DIC qui seront fournis dans la recommandation de contrats d'assurance vie et de capitalisation. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports choisis.

Tarif Courtage prévoyance, santé, emprunteur :

Une commission qui dépend du montant de la cotisation, détaillée dans le DIC fourni, est versée par l'assureur à 1001 Patrimoines.

Tarif FIP, FCPI, FCPR :

1001 Patrimoines est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui commercialise le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 40% de ceux-ci. Cette rémunération échelonnée correspond au service de conseil fourni à l'origine.

SCPI en direct, GFI / GFF : Rétrocession égale à un pourcentage (3 à 6.5%) du prix de la souscription

EHD : Commission de 3%

Note : La fiche d'informations légale actualisée sera envoyée chaque année au client. L'ensemble des couts et frais associés aux instruments financiers et services d'investissements effectivement supportés sera fourni annuellement.

MODE DE COMMUNICATION

1001 Patrimoines communique avec ses clients avec différents moyens :

- Lors de rendez-vous en présentiel
- Par téléphone
- Par visio-conférence
- Par e-mail.

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z.

Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945 Numéro de TVA Intracommunautaire: FR9484021283100019

Conseiller en Investissement Financier : Membre de l'Anacofi (CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias : 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias : www.orias.fr.
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 <http://www.acpr.banque-France.fr>

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS - Modalités de saisine de l'entreprise

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation, Camille de Soras ou Stéphanie BOULAY pourront être contactées selon les modalités suivantes :

- par courrier : 1001 Patrimoines , 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune
- par mail : contact@1001patrimoines.fr
- par téléphone : 06 99 68 90 75 (Camille de Soras) ; 06 81 93 18 70 (Stéphanie BOULAY)

Camille de Soras ou Stéphanie BOULAY s'engagent à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- 2 mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de persistance du désaccord après notre réponse, le client pourra demander l'avis du médiateur.

Médiateur de l'assurance :

Site : <http://www.mediation-assurance.org>

Courrier : La Médiation de l'Assurance / TSA 50110 / 75441 Paris Cedex 09

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75 009 Paris

Courrier : La Médiation de l'Assurance / TSA 50110 / 75441 Paris Cedex 09

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

Reçu en double exemplaire le :

à :

Nom et prénom :

Signature de client :

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z.

Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945 Numéro de TVA Intracommunautaire: FR9484021283100019

Conseiller en Investissement Financier : Membre de l'Anacofi (CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhèrent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias : 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias : www.orias.fr.

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 <http://www.acpr.banque-France.fr>